

Commune de Cour-Maugis sur Huisne

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 FÉVRIER 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-neuf février, à vingt heures, les membres du conseil municipal de la Commune de Cour-Maugis sur Huisne, se sont réunis, en session ordinaire, dans la salle des fêtes de Boissy-Maugis, sous la présidence de Monsieur Guy RIGOT, Maire.

Date de convocation : 29 janvier 2021

Étaient présents : Guy RIGOT, Maire, Thierry LIGER, 1^{er} Adjoint au Maire, Gismonde HOUY, 2^e Adjointe au Maire, Joël DE KONINCK, 3^e Adjoint au Maire, Jean-Luc TOUTAIN, 4^e Adjoint au Maire, Jean-François BRUNET, Pascale CLÉMENT, Mickaël JOLY, Élodie KONING, Jean-François LEROUX, Marie-Christine MAURICE, Christophe PORC, Thierry RABJEAU, Julien KIEFFER.

Absents excusés : Magalie CHARPENTIER (donne pouvoir à Jean-François LEROUX), Anne-Laure MAILLARD (donne pouvoir à Julien KIEFFER), Sandrine LIGER (donne pouvoir à Christophe PORC), Daniel POUSSIER.

Absent : Mickaël LAUNAY

Christophe PORC a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- ◆ Approbation du compte-rendu du 29 janvier 2021
- ◆ Vote des subventions 2021
- ◆ Pacte de gouvernance (Cdc)
- ◆ Admission en non-valeur (BP assainissement)
- ◆ Informations de la Communauté de communes « Cœur du Perche »
- ◆ Questions diverses

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour un point :

- devis pour deux compteurs (marché hebdomadaire)

et à enlever un point (reporté ultérieurement) :

- admission en non-valeur (BP Assainissement)

Le Conseil municipal ayant accepté ces points, la séance est déclarée ouverte.

Approbation du compte-rendu du 29 janvier 2021

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte-rendu du 29 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Vote des subventions 2021

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter les subventions suivantes qui seront inscrites à l'article 6574 du budget primitif 2021 :

ASSOCIATIONS	2019
Chorale « Échollines »	250 €
Boissy Fitness	250 €
ACPG CATM Rémalard	100 €
ACPG de Nocé	60 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Mauves sur Huisne	50 €
AAPPMA HVDH	130 €
Fondation du Patrimoine	130 €
« Enfance et Partage »	230 €
« Les Restos du Cœur »	200 €
Secours catholique	80 €
Croix-Rouge française	100 €
Ligue contre le cancer	225 €
Collège Paul Harel (association sportive) 10 élèves	100 €
Collège Paul Harel (piscine) 8 élèves	80 €
Collège de Bignon (séjour Mayenne) 2 élèves	60 €
Judo Jujitsu Rémalard	10 €
LUTILLE	50 €
Visite des malades dans les Ets hospitaliers	50 €
France Alzheimer	50 €

Proposition de raccordement électrique pour deux compteurs

Monsieur le Maire rappelle le projet de faire poser deux compteurs pour l'alimentation électrique du marché hebdomadaire à Boissy-Maugis. ENEDIS a transmis une proposition pour un compteur, rue de l'église et pour un autre compteur, place Abbé Amiraux. La prestation s'élève à 1249.20 € TTC par compteur. Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la proposition d'ENEDIS pour le raccordement électrique de deux compteurs pour le marché hebdomadaire qui s'élève à 2498.40 € TTC.
- autorise Monsieur le Maire à signer les devis et tout document afférent à ce dossier ;
- charge Monsieur le Maire de commander ces travaux.

Approbation du Pacte de gouvernance

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le Pacte de gouvernance a été élaboré par la Communauté de communes « Cœur du Perche », conformément à la loi « engagement et proximité » du 27 décembre 2019. Celui a été validé par le Conseil communautaire en date du 18 janvier 2021.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Pacte de gouvernance.

Cette décision sera transmise à Monsieur le Président de la Communauté de communes « Cœur du Perche ».

Informations de la Communauté de communes « Cœur du Perche »

Monsieur le Maire laisse la parole à Thierry LIGER, Président de la Communauté de communes « Cœur du Perche » qui expose à l'ensemble du Conseil à partir d'un diaporama, l'organisation et les compétences de la Communauté de communes « Cœur du Perche ».

L'exposé terminé, le Conseil municipal remercie Thierry LIGER pour son intervention.

Gismonde HOUY demande des explications sur la composition des conseillers communautaires. Julien KIEFFER émet le souhait que la « vie des cœurs de bourg » soit pris en compte, au niveau de la Communauté de communes. Thierry LIGER répond que la remarque est très pertinente. La commune de Rémalard en Perche est candidate au label « Petites villes de demain ». C'est la Communauté de communes qui porte cette structure. Cela peut comprendre la revitalisation du bourg et des commerces.

Questions diverses

Monsieur le Maire propose de faire un tour de table :

- ✓ Jean-Luc TOUTAIN demande s'il est possible de faire reprendre des anciennes concessions dans le cimetière de Saint-Maurice-sur-Huisne. La délibération a déjà été prise. Le premier travail est d'élaborer un plan du cimetière car celui-ci reste à réaliser.
- ✓ Gismonde HOUY informe le Conseil qu'elle a rencontré une personne de l'entreprise ETS (Entreprise de Travail Solidaire) qui intervient sur le secteur de Sées, L'Aigle et Mortagne-au-Perche. Elle expose que leur mission est destinée aux collectivités/associations, aux particuliers et aux entreprises. Des formations sont également possibles (exemple : la taille des arbres). Le coût est de 20 €/heure plus l'adhésion. Des flyers sont à la disposition du public, à la mairie.
- ✓ Gismonde HOUY propose de réunir la commission « Vie locale ». Elodie KONING est sensible à l'aspect humain dans les villages. Cette réunion aurait pour but de présenter des projets, d'émettre des idées. Une réunion par commune historique est prévue comme le stipulait la profession de foi de l'équipe municipale. La date sera fixée lors de la prochaine réunion, sachant qu'il est toujours interdit de se réunir actuellement pour des manifestations.
- ✓ Elodie KONING signale un arbre dangereux, sur la route de Rémalard. Jean-François LEROUX indique qu'il appartient à Hervé NOUVELON. De plus, il indique que les chênes ont commencé à être buchés.
- ✓ Mickaël JOLY relate un problème sur le chemin du lavoir à Courcerault. Le couvercle d'un regard est cassé. Monsieur le Maire informe qu'il se rendra sur place.
- ✓ Mickaël JOLY demande à avoir un tableau électrique pour le terrain communal de Courcerault. Il pourra être demandé une étude à Enedis. Joël DE KONINCK et Christophe PORC demandent à ce que ce projet soit revu dans sa globalité lorsque sera abordé la démolition de la salle des fêtes de Courcerault et la construction d'une structure de plein air.
- ✓ Jean-François LEROUX indique qu'il a été interpellé plusieurs fois concernant les futurs travaux d'aménagement sécuritaire du bourg de Boissy-Maugis. Pourquoi des plateaux et pas des chicanes ? Thierry RABJEAN répond que les plateaux sont plus efficaces, ce qui mettra plus en évidence la priorité à droite. Monsieur le Maire informe qu'une réunion « grand public » aura lieu dès que cela sera possible.

- ✓ Marie-Christine MAURICE est soucieuse pour M. Alain HÉROUIN, malvoyant, car M. et Mme BOULAY quittent Courcerault. Il est répondu que d'autres personnes s'occupent également de M. HÉROUIN et qu'un service d'aide à la personne était en train de se mettre en place avec l'aide d'une assistante sociale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

Prochaine réunion : vendredi 12 mars 2021 à 19h (vote du budget).